

Le 2 septembre 2015

À une session ordinaire du Conseil de la municipalité du Canton de Stanstead tenue le **DEUXIÈME jour du mois de SEPTEMBRE de l'an deux mille QUINZE**, à l'heure et à l'endroit habituels des séances.

**SONT PRÉSENTS:** Mesdames Gaétane Gaudreau Langlois et Janet Cooper, ainsi que messieurs George C. Atkin, Dany Brodeur Christian Laporte et Pierre Martineau.

**TOUS FORMANT QUORUM** sous la présidence de la mairesse madame Francine Caron Markwell.

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Monique Pépin, est également présente conformément aux dispositions du *Code Municipal*.

Il y a huit ( 8 ) personnes dans l'assistance.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse madame Francine Caron Markwell procède à l'ouverture de la séance, il est 19 h 30.

2015-09-275

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*Il est proposé par la conseillère Janet Cooper  
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau  
Il est résolu à l'unanimité*

**QUE** l'ordre du jour soit adopté en retirant le point 8.6.

**ADOPTÉE**

2015-09-276

### 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

*Il est proposé par le conseiller George Atkin  
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur  
Il est résolu à l'unanimité*

**QUE** le procès-verbal de la séance du 5 août 2015 soit adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE**

### 4. SUIVI DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DU CONSEIL

La mairesse, madame Francine Caron Markwell donne un suivi de la séance du 5 août 2015.

Madame la mairesse mentionne le dépôt d'une pétition de citoyens du chemin Arrowhead.

### 5. COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

Madame Francine Caron Markwell donne un suivi de la séance de la MRC de Memphrémagog tenu le 19 août 2015.

#### COMITÉ CULTUREL

#### **Inventaire des ensembles patrimoniaux pour le territoire de la MRC de Memphrémagog**

La firme Bergeron Gagnon Inc. a terminé les visites terrain et débute la préparation des fiches.

#### **Renouvellement de la politique culturelle**

Une rencontre est prévue le 26 août à la MRC en vue d'obtenir des suggestions pour les orientations à donner puis suivra une consultation publique. Un projet sera présenté en oct. ou nov. pour adoption en déc.

## **Entente de développement culturel**

Auparavant les ententes étaient de 3 ans mais maintenant c'est une entente annuelle.

## **RURALITÉ**

### **Fin du Pacte rural 2014-2019**

La date limite pour soumettre un projet (enveloppes locales) est le 30 octobre 2015. Tous les montants du pacte rural 2014-2015 devront être octroyés au 30 mars 2016.

## **AMÉNAGEMENT**

**Suivi PIIRL** : rapport final à l'automne mais dès que des rapports préliminaires sortiront on nous en fera part pour notre planification budgétaire.

**Règlement de contrôle intérimaire #12-15** est en vigueur depuis le 6 août 2015.

**La version administrative du schéma d'aménagement** est accessible sur le site internet de la MRC.

**Règlement #13-14** modifiant le schéma d'aménagement concernant les plans et règlements d'urbanisme locaux, les municipalités ont un délai de 6 mois pour se conformer c.à.d. le 19 décembre 2015.

**Projet de Règlement # 14-15** Permettre enseignes en forme de bannières et lotissement en zone inondable 20-100 ans avec conditions : frontage sur rue privée ou publique à l'entrée en vigueur du règlement et services publics d'égout et d'aqueduc.

Assemblée publique de consultation le 21 septembre 2015, 18 h 30 à la MRC.

**Banque de terre** : 9 propriétaires et 8 aspirants inscrits, aucune entente à date.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Lors d'une rencontre du comité le 26 août, les commentaires reçus suite au sondage sur le plan d'action seront étudiés et un document préliminaire sera présenté et discuté lors d'un atelier de travail des maires en septembre.  
Concours Vidéo : ABC du Bac.

## **SÉCURITÉ INCENDIE**

### **Révision du schéma incendie (SCRI)**

Élaboration du dernier chapitre : Objectifs de Prévention et de Protection.

### **Optimisation des services**

Deux offres de service complémentaires avec scénarios et étude financière ont été octroyées.

### **Programme d'aide financière pour la formation**

Seules les formations autres que Pompier 1 et 2 ont été évaluées pour la période du 1 janvier 2014 au 30 mars 2015.

Pour nous un remboursement de 975,38 \$ chacun pour les 2 pompiers ayant suivi la formation d'officier non-urbain.

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Construction d'un poste sur le territoire de la MRC qui agira tant que promoteur, 100% des coûts seront remboursés par la S.Q. mais la Société immobilière du Québec en fera l'exploitation. Un comité de négociation formé de Messieurs Demers, Allaire, Jauron ainsi que madame Westland-Eby s'assurera du bon déroulement du projet.

**Paiement du premier versement à la SQ** sera effectué étant donné l'avancement du dossier pour la construction du poste mais une résolution type sera envoyée à toutes les municipalités pour aviser la SQ que nous refusons de payer les intérêts encourus.

## **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016**

Les présidents de comité prépareront leurs demandes pour que le comité d'administration puisse les étudier lors de rencontres cédulées pour le 7 oct. et le 4 nov. Présentation au conseil le 18 nov. Ajustements faits entre le 19 et le 24 nov. pour fin d'adoption le 25 novembre 2015.

### **6. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Monsieur Beaudry mentionne qu'il avait demandé cinq (5) voyages de terre.

Madame Roberge demande quand le chemin Thayer sera pavé. Madame la mairesse indique que l'on attend le rapport de Roche pour la TECQ qui nous indiquera les travaux à effectuer, aussi, si nous devons raccorder le garage Baird au système d'égout, ceci devrait être réalisé avant l'asphalte du chemin Thayer.

### **7. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS**

La liste de la correspondance reçue au cours du mois dernier est déposée aux membres du conseil. La correspondance peut être consultée au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture. Les documents seront conservés aux archives, s'il y a lieu, les autres non archivés pourront être détruits à la fin du mois courant. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

### **8. URBANISME**

#### **8.1 Dépôt du Rapport sommaire d'émission de permis**

Le rapport des permis émis est déposé auprès des membres du Conseil.

#### **8.2 Dépôt du Rapport d'inspection forestière**

Le rapport de l'inspection forestière du mois courant est déposé aux membres du conseil.

#### **8.3 Dépôt du Procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme**

Le procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme du 11 août dernier est déposé aux membres du conseil.

2015-09-277

#### **8.4 Demande de dérogation mineure - 458 chemin Alger Nord lot 4 923 433**

*La mairesse mentionne que toute personne intéressée peut se faire entendre à ce moment-ci relativement à cette demande de dérogation mineure.*

*S'il y a des représentations, le conseil peut se retirer pour délibérer sur-le-champ ou reporter sa décision à une séance ultérieure.*

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Andrew Retchless a présenté une demande de dérogation mineure pour un projet de rénovation pour la résidence située au 458 chemin Alger Nord sur le lot 4 923 433;

**CONSIDÉRANT QUE** le lot 4 923 433 est situé dans la zone Ve-1;

**CONSIDÉRANT QUE** le requérant demande une dérogation mineure portant sur l'interdiction dans la rive de faire quelques modifications que ce soit à une construction qui s'y trouve, et à l'alinéa b) de fermer par un mur de fondation continu en béton le périmètre d'une bâtisse construite sur pilotis, sur pieux, sur blocs ou sur toute autre fondation de même nature conformément à l'article 3.6 du *Règlement de zonage 212-2001*;

**CONSIDÉRANT QUE** le requérant demande une dérogation mineure afin de pouvoir lever le bâtiment, faire une fondation et y ajouter une mezzanine;

**CONSIDÉRANT QUE** la résidence repose présentement sur des pieux;

**CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment principal est protégé par droit acquis et qu'il a été construit en 1972;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande porte sur une disposition qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure selon les termes du *Règlement sur les dérogations mineures numéro 217-2001*.

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité Consultatif en Urbanisme recommande au conseil municipal **de refuser** la présente demande de dérogation mineure afin d'autoriser le projet de rénovation pour l'ajout d'une fondation dans la rive et d'une mezzanine à la résidence située au 458 chemin Alger Nord, sur le lot 4 923 433, dans la zone Ve-1. La maison existante est dans la bande de protection riveraine (empiètement de 5,20 mètres);

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte  
Appuyé par le conseiller George Atkin  
Vote contre la conseillère Gaétane Gaudreau  
Il est résolu à la majorité***

**QUE** le conseil appuie son comité consultatif en urbanisme et n'accepte pas la présente dérogation mineure.

**QUE** les recommandations sont les suivantes: trouver une alternative viable au moment de faire la refonte pour les dossiers concernant les droits acquis sur une construction située dans la bande de protection riveraine.

**ADOPTÉE**

2015-09-278

#### **8.5 Demande de PIIA - 49 rue Thayer**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Robert Baird a présenté un projet de teinture pour le garage de mécanique, sur le lot 5 474 519, au 49 rue Thayer;

**CONSIDÉRANT QUE** le lot 5 474 519 est situé dans la zone Cb-1;

**CONSIDÉRANT QUE** la zone visée est soumise à un plan d'implantation et d'intégration architecturale type 2 (P.I.I.A.-2);

**CONSIDÉRANT QU'**un tel projet de construction est assujéti aux dispositions du *Règlement sur les P.I.I.A. numéro 354-2014*;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet doit s'harmoniser avec le cadre bâti existant;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet ne contrevient pas aux objectifs du *Règlement numéro 354-2014 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité Consultatif en Urbanisme recommande au conseil municipal **d'accepter** la présente demande de P.I.I.A. afin d'autoriser le projet de teinture pour le garage de mécanique situé sur le lot 5 474 519, dans la zone Cb-1;

***Il est proposé par le conseiller Dany Brodeur  
Appuyé par le conseiller George Atkin  
Il est résolu à l'unanimité***

**QUE** le conseil accepte la présente demande de PIIA telle que présentée.

**ADOPTÉE**

#### **8.5 Gardium - RETIRÉ**

### **9. ENVIRONNEMENT**

#### **9.1 Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif en Environnement**

Il n'y a pas eu de rencontre pendant le mois d'août.

2015-09-279

## **9.2 Appel d'offres - vidange des fosses septiques**

**ATTENDU QUE** la municipalité demande des soumissions pour le contrat de collecte et transports des boues des installations septiques de la municipalité pour les années 2016, 2017, 2018 et 2019;

**ATTENDU QUE** la municipalité modifie la date d'ouverture des soumissions ;

**ATTENDU QUE** les soumissions devront être reçues au bureau municipal au plus tard 11 h le 18 septembre 2015;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau  
Appuyé par la conseillère Janet Cooper  
Il est résolu à l'unanimité***

**QUE** le conseil autorise la directrice générale par intérim à diffuser l'appel d'offres pour la collecte et transport des boues des installations septiques du territoire du Canton de Stanstead sur le site SEAO tel que prescrit par la Loi.

**QUE** la municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions déposées et se dégage de plus de toutes responsabilités quant aux frais encourus par les soumissionnaires pour la préparation des soumissions.

**QUE** la municipalité se réserve également le droit de retrancher ou d'ajouter certaines parties du contrat.

**QUE** la municipalité abroge la résolution numéro 2015-08-244.

**ADOPTÉE**

poste de dépenses: 02 451 20 341

## **9.3 Avis de motion pour le règlement 375-2015 concernant l'utilisation et la tarification des rampes à bateaux, des certificats de lavage et des stationnements situés au parc Forand, secteur Fitch Bay, et au carré Copp, secteur Georgeville**

La conseillère Janet Cooper donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un Règlement 375-2015 sera présenté pour adoption.

Ce règlement concerne l'utilisation et la tarification des rampes à bateaux, des certificats de lavage et des stationnements situés au parc Forand, secteur Fitch Bay, et au carré Copp, secteur Georgeville.

Une copie du règlement 375-2015 est jointe à l'avis de motion et une demande de dispense de lecture est faite.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal du Canton de Stanstead pendant les heures d'ouverture du bureau.

**ADOPTÉE**

## **9.4 Avis de motion règlement 380-2015 intitulé Règlement pourvoyant la vidange des fosses septiques**

Le conseiller Pierre Martineau donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un Règlement 380-2015 sera présenté pour adoption.

Ce règlement a pour objet d'établir, de maintenir et de régir un service municipal pour la vidange périodique des fosses septiques des résidences isolées et bâtiments municipaux.

Une copie du règlement 380-2015 est jointe à l'avis de motion et une demande de dispense de lecture est faite.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal du Canton de Stanstead pendant les heures d'ouverture du bureau.

**ADOPTÉE**

### **9.5 Bilan des matières récupérées**

Le bilan des matières récupérées est déposé. Pour le mois de juillet, la quantité récupérée est de 23,37 tonnes, le total pour l'année 2015 est de 107,41 tonnes.

2015-09-280

### **9.6 Avizo**

**ATTENDU QUE** nous devons procéder à l'inspection d'installation septique sur le territoire;

**ATTENDU QUE** la compagnie Avizo nous a soumis un prix de 325 \$ / installation;

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte  
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau  
Il est résolu à l'unanimité***

**QUE** le conseil autorise l'inspection de quatre installations septiques au prix de 325 \$ / installation, taxes en sus et autorise le paiement sur présentation de facture.

**QUE** pour l'entretien du système de traitement, le propriétaire ou l'utilisateur d'un système de traitement d'eaux usées est tenu de veiller à son entretien. Ainsi, il doit notamment s'assurer que toute pièce d'un système dont la durée de vie est atteinte soit remplacée.

**QUE** le conseil demande que suite à l'inspection, si l'installation septique est conforme, la municipalité paie l'inspection, sinon, les frais sont à la charge du contribuable.

**ADOPTÉE**

poste de dépenses: 02 470 00 411

## **10. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURE**

### **10.1 Rapport des activités des travaux publics et infrastructure**

Monsieur le conseiller George C. Atkin donne un compte rendu des travaux effectués pendant le mois de juillet.

2015-09-281

### **10.2 Annuler résolution 2015-08-248**

**CONSIDÉRANT QUE** le Canton de Stanstead a demandé des soumissions pour effectuer le pavage de certains chemins de la municipalité pour l'année 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a trouvé une anomalie dans la soumission de Pavage Maska inc;

***Il est proposé par le conseiller George Atkin  
Appuyé par la conseillère Janet Cooper  
Il est résolu à l'unanimité***

**QUE** la municipalité radie la résolution 2015-08-248 qui octroyait le contrat de pavage à la compagnie Pavage Maska inc.

**ADOPTÉE**

2015-09-282

### **10.3 Octroi du contrat Pavage**

**CONSIDÉRANT QUE** le Canton de Stanstead a demandé des soumissions pour effectuer le pavage de certains chemins de la municipalité pour l'année 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a demandé à son inspecteur en infrastructure de procéder à l'appel d'offres pour le pavage de 1 800 mètres carrés;

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie Pavage Orford a soumis un prix de 29 200 \$ taxes en sus et que cette compagnie rencontre les exigences demandées au devis;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau  
Appuyé par le conseiller George Atkin  
Il est résolu à l'unanimité***

**QUE** la municipalité octroie le contrat de pavage la compagnie Pavage Orford et au prix soumis de 29 200 \$ taxes en sus et en autorise le paiement.

**ADOPTÉE**  
poste de dépenses: programmation été

2015-09-283

#### **10.4 SM - offre de service - Magoon Point**

**CONSIDÉRANT QUE** messieurs Raphael Lachance et Pierre-Luc Doyon ont effectué une inspection du ponceau numéro 2579 situé au chemin Magoon Point;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à cette inspection, le conseil a demandé à la compagnie les consultants S.M. Inc. de nous faire parvenir une offre de service pour la préparation de plans et devis pour le remplacement du ponceau P2579-0, situé sur le chemin Magoon Point;

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie les consultants S.M. Inc. nous a fourni un prix de 21 000 \$ pour effectuer ce qui suit:

- Les relevés d'arpentage du chemin Magoon Point sur une longueur d'environ 80 m, ainsi que les relevés des côtés amont et aval du ponceau;
- L'étude hydraulique du bassin versant en amont du ponceau;
- L'étude géotechnique du sol en place, afin de valider la capacité portante du nouveau ponceau et du nouveau mur;
- L'assistance technique pour le choix du type de mur, ainsi que l'assistance pour sa conception;
- La réalisation des plans et devis;
- L'estimation des coûts de travaux;
- La préparation des documents et suivi des appels d'offres;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil demandent à la firme SM d'analyser la possibilité de déplacer le chemin à l'est de son emplacement présent;

***Il est proposé par le conseiller George Atkin  
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau  
Il est résolu à l'unanimité***

**QUE** le conseil octroie le contrat aux consultants S.M. Inc. au montant de 21 000\$, taxes en sus, et autorise le paiement sur présentation de facture.

**ADOPTÉE**  
poste budgétaire: surplus

### **11. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION**

2015-09-284

#### **11.1 Approbation des comptes payés et à payer**

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau  
Appuyé par la conseillère Janet Cooper  
Il est résolu à l'unanimité***

**QUE** le conseil approuve la liste des comptes fournisseurs soumis pour les mois de juillet et août 2015, et autorise la directrice générale et/ou son adjointe, à payer du fonds général les comptes fournisseurs conformément à la liste approuvée.

Total des comptes payés : 51 330,51 \$ payé pendant le mois d'août,  
dépenses incompressibles  
Total des comptes à payer: 211 107,28 \$ à payer au mois de septembre

**QUE** le conseil approuve la liste des salaires pour les mois de juillet et août à savoir:

Salaires des employés	32 180,26 \$
Salaires des élus	4 433,40 \$
Membres CCU juillet	78,32 \$
Membres CCE	117,48 \$
Pompier	<u>2 513,88 \$</u>

TOTAL 39 323,34 \$

**ADOPTÉE**

### **11.2 Rapport des délégations de pouvoir**

Le rapport des délégations de pouvoirs de la directrice générale par intérim, du responsable de la voirie et des infrastructures et du chef pompier sont déposés auprès des membres du conseil.

- Rapport de la directrice générale par intérim 97,48 \$
- Rapport de l'inspecteur des infrastructures 3 814,76 \$
- Rapport du chef pompier 452,10 \$

2015-09-285

### **11.3 PG Solutions - formation**

**ATTENDU QUE** la compagnie PG Solutions nous offre une formation pour la préparation budgétaire 2016, formation pour le dépôt du rôle ainsi que la gestion des réclamations de taxes ainsi qu'une présentation sur l'envoi des rapports financiers directement au SESAMM,

**ATTENDU QUE** les dates pour la formation sont le 16 septembre ou le 24 septembre pour le dépôt du rôle, les 17 septembre ou le 23 septembre pour la préparation budgétaire, le 15 septembre pour les réclamations de taxes et le 22 septembre pour le SESAMM;

**ATTENDU QUE** les frais sont de l'ordre de 155 \$ pour les formations régulières et de 85 \$ pour les formations de 60 minutes;

**ATTENDU QU'**il serait opportun que mesdames Girard et Pépin suivent ces formations ;

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper  
Appuyé par le conseiller Christian Laporte  
Il est résolu à l'unanimité***

**QUE** le conseil autorise la participation de mesdames Girard et Pépin à suivre ces formations.

**QUE** la municipalité a une banque d'heure avec PG Solutions et les frais seront payés par cette banque d'heure.

**ADOPTÉE**  
poste de dépenses: 02 130 00 454  
02 130 01 454

2015-09-286

### **11.4 Facture de la Sûreté du Québec**

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la séance du mois de juin 2015, le conseil a adopté une résolution numéro 2015-06-186 à l'effet de surseoir aux paiements des factures pour les services policiers de la Sûreté du Québec (SQ) jusqu'à ce que le Gouvernement du Québec respecte la clause relative à la construction d'un poste de la SQ sur le territoire de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la séance régulière tenue le 19 août dernier, les représentantes de la Société québécoise des infrastructures (SQI) ont informé les membres du conseil de la MRC que le Secrétariat du Conseil du Trésor a autorisé la solution visant la location auprès de la MRC de Memphrémagog d'un nouveau poste de la SQ, à construire par la MRC et exploité par la SQ;

**CONSIDÉRANT QU'**après discussion avec les représentantes de la SQI, le conseil de la MRC a accepté le principe d'être le promoteur et de construire un poste abritant les effectifs du territoire de la MRC et le poste autoroutier de la SQ et qu'il a signifié son intérêt à entamer, sans délai, les négociations avec la SQI afin de convenir des conditions de réalisation;

**CONSIDÉRANT QUE** le processus prévu devrait conduire à la livraison d'un poste dans un horizon de 30 mois;

**CONSIDÉRANT QUE** ces éléments satisfont aux conditions de suspension des paiements des factures pour les services policiers de la Sûreté du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** récemment la municipalité a reçu un relevé de compte pour les services de la Sûreté du Québec avec un montant distinct pour des intérêts;



**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de la MRC desservies par la Sûreté du Québec ont toujours payé le montant total des factures alors que les services rendus étaient déficients dans la mesure où des milliers d'heures perdues en déplacement entre le territoire de la MRC et le poste situé à Sherbrooke ont privé les citoyens d'une présence policière à laquelle ils étaient en droit de s'attendre en raison des sommes payées;

**CONSIDÉRANT QUE** ces milliers d'heures perdues en déplacement représentent des centaines de milliers de dollars payés en trop pour une présence policière inadéquate;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil juge, dans ce contexte, déplacé et inconvenant de la part du ministère de la Sécurité publique de facturer des montants d'intérêts pour une facture associée à des services rendus dans le cadre d'une entente non respectée par le ministère de la Sécurité publique lui-même depuis 8 ans;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau  
Appuyé par le conseiller Christian Laporte  
Il est résolu à l'unanimité***

D'autoriser le paiement de la facture pour les services de la Sûreté du Québec figurant au relevé de compte sans le montant des intérêts qui y est ajouté;

**QUE** copie de la présente résolution soit transmise à la ministre de la Sécurité publique, madame Lise Thériault, au député d'Orford, monsieur Pierre Reid, au directeur général de la Sûreté du Québec, monsieur Martin Prud'homme, ainsi qu'à la MRC de Memphrémagog.

**ADOPTÉE**  
poste budgétaire: 02 210 00 441

2015-09-287

#### **11.5 ADMQ - colloque de zone**

**ATTENDU QUE** l'ADMQ offre un colloque de zone à l'Académie du Carmel à Danville le 17 septembre prochain;

**ATTENDU QUE** les frais d'inscription sont de l'ordre de 85 \$;

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper  
Appuyé par le conseiller Christian Laporte  
Il est résolu à l'unanimité***

**QUE** le conseil autorise la directrice générale par intérim de s'inscrire à ce colloque et autorise le paiement de 85 \$ ainsi que les frais inhérents sur présentation de facture.

**ADOPTÉE**  
poste budgétaire: 02 130 001 454

2015-09-288

#### **11.6 Le Prohon - contrat d'entretien préventif**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons des unités de climatisation et chauffage ainsi qu'une fournaise:

- Unité de climatisation et chauffage York située au grenier
- Unité de climatisation et chauffage York située à l'extérieur
- Unité de climatisation et chauffage York située à l'intérieur
- Fournaise Chromalox situé au sous-sol
- Mini split extérieur Éco-confort situé à l'extérieur
- Mini split intérieur Éco-confort situé dans le bureau

**CONSIDÉRANT QUE** tous les unités de climatisation, chauffage mono-split et la fournaise seront vérifiées au mois de mai et au mois de novembre;

**CONSIDÉRANT QUE** toute réparation additionnelle aux travaux d'entretien prévus dans le présent contrat sera facturée au taux horaire de 86 \$ pour un technicien senior;

**CONSIDÉRANT QUE** le prix du contrat est de 967 \$ taxes en sus payable en deux versements égaux de 483,50 \$ payable en novembre et mai 2016;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau  
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau  
Il est résolu à l'unanimité***

**QUE** le conseil autorise la directrice générale par intérim et la mairesse à signer ledit contrat.

**QUE** le conseil autorise le paiement en deux versements de 483,50 \$ taxes en sus.

**ADOPTÉE**  
poste de dépenses : 02 190 00 711

## **12. HYGIÈNE DU MILIEU**

## **13. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **13.1 Dépôt du rapport du service incendie**

Le rapport des activités mensuelles du département incendie est déposé aux membres du conseil.

2015-09-289

### **13.2 Adoption du règlement 379-2015 concernant la circulation à sens unique sur certains chemins publics municipaux - Carré Copp**

**ATTENDU QUE** le paragraphe 8 du premier alinéa de l'Article 626 du *Code de la sécurité routière (L.R.Q., c C-24.2)* permet à une municipalité de fixer par règlement des règles relatives à la direction, au croisement et au dépassement des véhicules routiers sur les chemins publics dont l'entretien est sous sa responsabilité;

**ATTENDU QU'**il peut être opportun de désigner certains chemins publics municipaux à sens uniques, notamment, en raison de l'étroitesse de l'emprise du chemin ou pour des raisons de sécurité ou de fluidité de la circulation automobile;

**ATTENDU QUE** la secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim a fait mention de l'objet du présent règlement, celui-ci visant la circulation à sens unique sur le carré Copp;

**ATTENDU QUE** la conseillère Gaétane Gaudreau avait donné l'avis de motion le 5 août dernier;

**ATTENDU QU'**une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil et que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper  
Appuyé par le conseiller George Atkin  
Il est résolu à l'unanimité***

**QUE** le conseil adopte le règlement 379-2015 intitulé règlement numéro 379-2015 concernant la circulation à sens unique sur certains chemins publics municipaux.

**ADOPTÉE**

2015-09-290

### **13.3 Nouveau pompier - Marc Daigle**

**ATTENDU QUE** monsieur Marc Daigle, résidant au Canton de Stanstead a démontré un intérêt pour rejoindre la brigade d'incendie du Canton;

**ATTENDU QUE** monsieur Daigle nous a soumis son rapport médical au mois d'août;

**ATTENDU QUE** monsieur Daigle nous a fait parvenir sa lettre d'intention et qu'il y a eu une rencontre le lundi 17 août dernier avec la directrice générale, le sous-chef et le chef;

**ATTENDU QUE** suite à cette rencontre, il est proposé d'embaucher monsieur Marc Daigle aux conditions qui suivent:

- période de probation de deux ans;
- les cours débuteront après cette période de deux ans;

***Il est proposé par le conseiller Dany Brodeur  
Appuyé par la conseillère Janet Cooper  
Il est résolu à l'unanimité***

**QUE** suite aux recommandations de la directrice générale, le sous-chef et le chef, le conseil accepte d'embaucher M. Daigle aux conditions proposées et lui souhaite la bienvenue au sein de la brigade d'incendie.

**ADOPTÉE**

2015-09-291

#### **13.4 Vente camion et pompe portative**

**CONSIDÉRANT QUE** le Canton de Stanstead désire se départir d'équipement de pompier, soit:

- ❖ Camion International 1979 numéro de modèle 1900, moteur à gaz, 151 000 km avec une citerne en acier inoxydable 2000 gallons.
- ❖ Pompe Wajax Mark 75 date de construction inconnue, cependant nous présumons les années 1970 (aspiration de 4" et une sortie d'eau de 2").

**CONSIDÉRANT QUE** les offres d'achat ont été ouvertes le vendredi 28 août dernier;

**CONSIDÉRANT QUE** la meilleure offre pour le camion est la suivante:

- Track & Field Enterprises 868 \$ taxes en sus

**CONSIDÉRANT QUE** la meilleure offre pour la pompe est la suivante:

- Charles Straessle 330 \$ taxes en sus

***Il est proposé la conseillère Gaétane Gaudreau  
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau  
Il est résolu à l'unanimité***

**QUE** le conseil autorise la vente du camion International 1979 numéro de modèle 1900 moteur à gaz avec une citerne en acier inoxydable 2000 gallons à la compagnie Track & Field Enterprises au prix de 868 \$, taxes en sus. La vente est effectuée sans garantie légale, achetée telle que vue.

**QUE** le conseil autorise la vente de la pompe Wajax Mark 75 à monsieur Charles Straessle au prix de 330 \$, taxes en sus. La vente est effectuée sans garantie légale, achetée telle que vue.

**ADOPTÉE**

poste de dépenses: 01 270 00 000

2015-09-292

#### **13.5 Achat d'échelles**

**ATTENDU QUE** suite à l'inspection des échelles, deux d'entre elles ont été retirées du service;

**ATTENDU QUE** le prix soumis pour le remplacement de ces échelles est de 1 820 \$ taxes en sus de la compagnie CMP Mayer Inc. plus les frais de transport;

- Une échelle de 24' aluminium 2 sections
- Une échelle de toit 16'

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau  
Appuyé par la conseillère Janet Cooper  
Il est résolu à l'unanimité***

**QUE** le conseil autorise l'achat de ces échelles de la firme CMP Mayer Inc. au prix de 1 820 \$ taxes en sus plus les frais de transport et en autorise le paiement.

**ADOPTÉE**

poste de dépenses: 02 220 00 641

## 14. LOISIRS ET CULTURE

### 14.1 Dépôt du rapport du comité des loisirs et du Parc Weir

Le rapport Comité du Parc Weir du 18 août dernier est déposé aux membres du conseil.

### 14.2 Dépôt du rapport du comité des loisirs ACCS

Le rapport Comité ACCS du 28 juillet dernier est déposé aux membres du conseil.

## 15. VARIA

2015-09-293

### 15.1 Cours pompiers - North East International Mutual Aid

**CONSIDÉRANT QUE** le chef de la brigade d'incendie demande que quatre (4) pompiers suivent une formation aux États-Unis qui couvrira les feux de propane;

**CONSIDÉRANT QU'**il nous a soumis le budget qui suit:

- *Inscription quatre pompiers 40 \$ chacun devise américaine*
- *Salaire quatre pompiers @ 10 heures x 12 \$ = 480 \$*
- *Kilométrage estimé à 120 \$*
- *Crédit de l'inscription (160 \$)*
- *Coût final 600 \$*

**CONSIDÉRANT QUE** cette formation pourrait être très utile aux pompiers de la brigade d'incendie;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau  
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau  
Il est résolu à l'unanimité***

**QUE** le conseil autorise l'inscription et les frais afférents sur présentation de facture.

**ADOPTÉE**  
poste de dépenses: 02 220 00 454

2015-09-294

### 15.2 Ressourcerie des Frontières

**CONSIDÉRANT QUE** madame Karine Cantin est venue examiner le bâtiment situé au 394 chemin Remick ;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Cantin nous a soumis un prix de 500 \$ taxes en sus pour collecter et transporter au centre de valorisation l'ensemble du matériel dans cet édifice;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau  
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau  
Vote contre le conseiller Christian Laporte  
Il est résolu majoritairement***

**QUE** le conseil autorise la dépense de 500 \$ taxes en sus demander par la directrice générale madame Karine Cantin et autorise le paiement sur présentation de facture.

**ADOPTÉE**  
poste de dépenses: 02 701 20 522

## 16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Roberge demande des informations concernant la démolition de l'école. Madame la mairesse lui mentionne que ceci devrait être effectué l'an prochain.

Monsieur Andrew Retchless mentionne qu'il est très désappointé de la décision du conseil. Il mentionne que les deux inspecteurs avant Dominic Gauthier soit messieurs Marc Blain et Pascal Yergeau qui s'étaient rendu à son chalet lui avait affirmé qu'il pourrait construire un chalet avec une fondation et effectuer les réparations et remplacement. Il mentionne qu'il n'aurait jamais investi au-delà de 230,000 \$ s'il avait su à ce moment-là que ceci ne serait pas permis.

Le code national du bâtiment mentionne que l'on doit avoir une fondation pour construire et que le conseil lui refuse cette amélioration. Il souhaitait devenir résident permanent au Canton et investir un montant additionnel de 200 000 \$.

Il mentionne que monsieur Bernier a obtenu une dérogation mineure et que sa résidence est aussi dans la bande riveraine.

Madame la mairesse mentionne que le comité s'est penché sur la demande, cependant il empiète dans la bande riveraine de plus de 5 mètres et que nous devons appliquer la réglementation.

Elle sympathise avec monsieur et madame Retchless cependant nous devons appliquer nos règlements.

Madame la mairesse mentionne que les pompiers organisent une épluchette de blé d'inde à Georgeville samedi le 5 septembre prochain dès 15 heures.

Elle mentionne aussi le décès de monsieur Bob Murray, résident de longue date au Canton.

2015-09-295

#### 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de la séance est proposée par la conseillère Gaétane Gaudreau, il est 20 h 34.

---

**Francine Caron Markwell**  
Mairesse

---

**Monique Pépin**  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière par intérim